2026/119

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 033-253303499-20261006-D20261042-DE

USTOM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-10-42

COMITE SYNDICAL DU 6 octobre 2026

Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-six, le 6 octobre à 18h30, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de Fabrice MICHEL, Président.
Date de la convocation : 28 septembre 2026

Délégués en exercice : 39 **Délégués présents à l'ouverture de la séance** : 27 **Pouvoirs** : 3

Agents USTOM présents :
Elizabeth ROBERT, Responsable des ressources humaines, Fatima BOUZEHRA, Responsable communication et prévention, Deborah LECRAS, Responsable redevance incitative, Cedric LEFRANC, Responsable recycleries, Jennifer MESSY, service direction.

Présents :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : LAVIGNAC Marie-Claude, GUILLAUME Jean-Claude
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, CASTENET Isabelle
Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick
Communauté de communes de Montaigne Montravel : BILLOT Geoffroy, BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, DE SAULSES DE FREYCINET Henry
Communauté de communes du Pays Foyen : CHASSAGNE Philippe, FESTAL Patrick, MERY Aurore, PILLON Isabelle, PLAT Tristan, CONORD Diana, PAUILLAC Sandrine
Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BERRY Bertrand, BOUTIN Stéphane, GAVOILLE Eric, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, RICAUD Fabrice, DERC Pascal

Absents ayant donné pouvoir :
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MOTHES Christophe (donné pouvoir à MALAMBIC Benjamin/
Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDE Thierry (donné pouvoir à CHAUMARD Jean-Pierre)
Communauté de communes du Pays Foyen : HOUNIEU Jean-Philippe (donné pouvoir à MERCIER Bastien)

Absents excusés :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : LEOCATA-BLACK Marlène, POCINO Robert, DELLIS Aurore,
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MIQUEU Christophe,
Communauté de communes du Grand St Emilionnais : LEGOUZOUGUEC Yannick

Absents non excusés :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, QUEBEC Christophe, DUDON Bernard
Communauté de communes du Pays Foyen : VACHER Jean-Claude

Le quorum est atteint, 27 présents + 3 pouvoirs, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Le Président ouvre la séance.
Yannick GUIMBERTEAU est désigné secrétaire de séance par le Comité Syndical.

2026/120

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 033-253303499-20261006-D2026104-2-DE

USTOM

Décision modificative n°1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M4 ;

Vu le budget Principal et le Budget Supplémentaire 2026 de l'USTOM ;

Vu le Rapport de Monsieur le Président ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires afin de permettre la poursuite du fonctionnement de la Recyclerie jusqu'à la fin de l'exercice ;

Considérant qu'une enveloppe complémentaire de **50 000 € en section de fonctionnement** est nécessaire afin de répondre aux besoins liés aux achats de carburant, de petit équipement et de prestations de services,

Considérant que ces crédits supplémentaires sont répartis comme suit :

- 20 000 € sur l'article 6066 « Carburant » ;
- 5 000 € sur l'article 6068 « Petit équipement (dont alimentation) » ;
- 25 000 € sur l'article 611 « Prestations de services » ;

Considérant que ces dépenses supplémentaires sont équilibrées par l'inscription d'une augmentation de recette de **50 000 € au chapitre 78, article 7815** dû à une prise en charge par l'assurance sur le dossier en contentieux « Grenier Bigatton » ;

Considérant, par ailleurs, que le marché FCS 2025001 relatif à la fourniture de composteurs Fontaine prévoit le versement d'une avance forfaitaire correspondant à 5 % du montant du marché, soit **7 324,80 € TTC** ;

Considérant que l'enregistrement comptable de cette avance nécessite une régularisation budgétaire en section d'investissement au chapitre 041 ;

Considérant qu'il convient, à cet effet, de créer les crédits nécessaires à l'imputation 238 – chapitre 041, pour un montant arrondi de **7 325 €** par une compensation au 2153 – chapitre 041 ;

2026/121

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 033-253303499-20261006-D20261042-DE

USTOM
TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

			FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Désignation compte	Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	Commentaires
011	6066	Charges générales		20 000,00 €			Carburant
011	6068	Charges générales		5 000,00 €			RECY 02-complément fournitures
011	611	Charges générales		25 000,00 €			RECY 03-Prestation Castilab
012	6411	Charges de personnel					
65	6541	Créances admises en non-valeur					
65	6542	Créances éteintes					
68	6875	Dotation aux provisions pour risques					
67	673	Annulation de titres sur ex.antérieurs					
042	6811	Op. d'ordre (entre sections)					
70	703	Produit des services dont facturations					
13	64198	Remboursements sur rémunération					
74	74	Subvention d'Exploitation					
78	7815	Reprise dotation pour risques & charges				50 000,00 €	Reprise provision pour risque GRENIER BIGATTON
78	7817	Reprise sur dotation/créances					
			0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	
		Nouvelles dépenses nettes (FONCT.)	50 000,00 €		50 000,00 €		Nouvelles recettes nettes (FONCT.)

			INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Désignation compte	Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	Commentaires
16	1641	Emprunts et dettes assimilées					
20	2031	Etudes					
21	2138	Autres bâtiments					
23	2313	Immobilisations en cours					
26	261	Titres de participation					
040	158	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
041	2153	Op. patrimoniales (dans la section)		7 325,00			Avance forfaitaire 5% Marché composteurs fontaine
040	28188	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
040	28188	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
041	238	Op. patrimoniales (dans la section)				7 325,00	Avance forfaitaire 5% Marché composteurs fontaine
			0,00 €	7 325,00 €	0,00 €	7 325,00 €	
		Nouvelles dépenses nettes (INVEST.)	7 325,00 €		7 325,00 €		Nouvelles recettes nettes (INVEST.)

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents :

DÉCIDE :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2026.

2026/122

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID 033-253303499-20261006-D2026042-DE

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Yannick GUIMBERTEAU

Le Président

Fabrice MICHEL

USTOM du CASTILLONNAIS et du RECOLAIS

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le